

Juin 2011



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Agricultura y la  
Alimentación

## CONFÉRENCE

### Trente-septième session

Rome, 25 juin-2 juillet 2011

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs constituée pour la trente-septième session de la Conférence s'est réunie deux fois, les 20 et 24 juin 2011, afin d'examiner les pouvoirs reçus. La Commission a élu Mme Daniela Rotondaro (San Marin) présidente et Mme Monica Robelo (Nicaragua), vice-présidente.
2. La Commission de vérification des pouvoirs a été informée de l'Article III du Règlement général de l'Organisation, « Délégations et pouvoirs », ainsi que des usages et des critères qu'observe l'Organisation en matière d'acceptation des pouvoirs, conformément aux usages de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ce domaine.
3. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs et les informations reçus concernant la composition des délégations indiquées dans les listes A et B ci-jointes.
4. La Commission de vérification des pouvoirs a été informée que le Gouvernement de Tripoli avait présenté des pouvoirs pour la session de la Conférence. Elle a relevé que, par la résolution 396 (V) du 14 décembre 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies avait recommandé aux institutions spécialisées que, en cas de problème concernant la représentation d'un État Membre qui deviendrait l'objet de controverses, les institutions spécialisées devaient suivre la position adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a noté que la Conférence de la FAO s'était régulièrement tenue à cette recommandation. La Commission a été informée de la situation de la Libye au regard de sa représentation à la session courante de l'Assemblée générale des Nations Unies et à d'autres réunions de l'ONU et des institutions spécialisées du système. La Commission a recommandé que la Conférence reporte l'examen des pouvoirs en attendant des indications de l'Assemblée générale des Nations Unies, étant entendu que le siège de la Libye resterait vacant pendant la session.
5. La Commission a recommandé à la Conférence que les pouvoirs et les informations sur la composition des délégations sur les deux listes soient acceptés, étant entendu que les pouvoirs officiels des délégations des pays figurant dans la liste B seraient communiqués au Directeur général dès que possible et que toutes les délégations seraient autorisées à participer pleinement aux travaux de la session de la Conférence. Les listes rendent compte de la situation au 24 juin 2011.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

**LISTE A**

La liste A comprend les Membres et Membres associés dont les pouvoirs, dans leur version originale, portent la signature des personnes ci-après ou ont été signés en leur nom: le chef d'État, le chef de gouvernement, le ministre des affaires étrangères ou le ministre du département ou ministère concerné. Elle comprend également les Membres et Membres associés dont l'ambassadeur, le chef de mission ou le représentant permanent a soumis une communication, dans sa version originale, confirmant que la délégation a été désignée sur instructions du gouvernement.

1. ALLEMAGNE
2. ARABIE SAOUDITE
3. ARGENTINE
4. ARMÉNIE
5. AUTRICHE
6. BAHREÏN
7. BANGLADESH
8. BÉLARUS
9. BHOUTAN
10. BOSNIE-HERZÉGOVINE
11. BRÉSIL
12. CAMEROUN
13. CHILI
14. CHYPRE
15. COLOMBIE
16. COSTA RICA
17. EL SALVADOR
18. ÉQUATEUR
19. ÉRYTHRÉE
20. ESPAGNE
21. ESTONIE
22. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
23. FÉDÉRATION DE RUSSIE
24. FRANCE
25. GAMBIE
26. GUATEMALA
27. GUINÉE
28. HONGRIE
29. INDONÉSIE
30. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

31. IRAQ
32. IRLANDE
33. ISLANDE
34. ITALIE
35. KIRGHIZISTAN
36. KOWEÏT
37. LESOTHO
38. LETTONIE
39. LIBAN
40. LUXEMBOURG
41. MALTE
42. MAURICE
43. MONACO
44. NOUVELLE-ZÉLANDE
45. OUGANDA
46. PAKISTAN
47. PARAGUAY
48. PÉROU
49. PHILIPPINES
50. PORTUGAL
51. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
52. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
53. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE CORÉE
54. ROUMANIE
55. ROYAUME-UNI
56. SAINT-MARIN
57. SÉNÉGAL
58. SRI LANKA
59. TCHAD
60. THAÏLANDE
61. TIMOR-LESTE
62. TUNISIE
63. TURQUIE
64. VANUATU
65. VENEZUELA
66. ZIMBABWE

**LISTE B**

La liste B comprend les Membres et Membres associés qui ont soumis des pouvoirs ou des informations sur la composition des délégations sous l'une des formes suivantes: ordre de mission, qui doit mentionner la présente session de la Conférence et être signé par le ministre concerné, note verbale, copie électronique ou fac-similé des pouvoirs originaux.

1. AFGHANISTAN
2. AFRIQUE DU SUD
3. ALBANIE
4. ALGÉRIE
5. ANDORRE
6. ANGOLA
7. AUSTRALIE
8. AZERBAÏDJAN
9. BAHAMAS
10. BARBADE
11. BELGIQUE
12. BELIZE
13. BÉNIN
14. BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)
15. BOTSWANA
16. BULGARIE
17. BURKINA FASO
18. BURUNDI
19. CANADA
20. CAP-VERT
21. CHINE
22. CONGO
23. CÔTE D'IVOIRE
24. CROATIE
25. CUBA
26. DANEMARK
27. DJIBOUTI
28. DOMINIQUE
29. ÉGYPTE
30. ÉMIRATS ARABES UNIS
31. ÉTHIOPIE
32. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

33. FIDJI
34. FINLANDE
35. GABON
36. GÉORGIE
37. GHANA
38. GRÈCE
39. GRENADÉ
40. GUINÉE ÉQUATORIALE
41. GUINÉE-BISSAU
42. GUYANA
43. HAÏTI
44. HONDURAS
45. ÎLES COOK
46. ÎLES SALOMON
47. INDE
48. ISRAËL
49. JAMAÏQUE
50. JAPON
51. JORDANIE
52. KAZAKHSTAN
53. KENYA
54. KIRIBATI
55. LIBÉRIA
56. LITUANIE
57. MADAGASCAR
58. MALAISIE
59. MALAWI
60. MALDIVES
61. MALI
62. MAROC
63. MAURITANIE
64. MEXIQUE
65. MONGOLIE
66. MONTÉNÉGRO
67. MOZAMBIQUE
68. MYANMAR
69. NAMIBIE

70. NAURU
71. NÉPAL
72. NICARAGUA
73. NIGER
74. NIGÉRIA
75. NORVÈGE
76. OMAN
77. OUZBÉKISTAN
78. PANAMA
79. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
80. PAYS-BAS
81. POLOGNE
82. QATAR
83. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
84. RÉPUBLIQUE DE CORÉE
85. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
86. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
87. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
88. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
89. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
90. RWANDA
91. SAINTE-LUCIE
92. SAINT-KITTS-ET-NEVIS
93. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES
94. SAMOA
95. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
96. SERBIE
97. SEYCHELLES
98. SIERRA LEONE
99. SLOVAQUIE
100. SLOVÉNIE
101. SOMALIE
102. SOUDAN
103. SUÈDE
104. SUISSE
105. SURINAME
106. SWAZILAND

- 
107. TADJIKISTAN
  108. TIMOR-LESTE
  109. TOGO
  110. TONGA
  111. TRINITÉ-ET-TOBAGO
  112. UKRAINE
  113. UNION EUROPÉENNE
  114. URUGUAY
  115. VIET NAM
  116. YÉMEN
  117. ZAMBIE